REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

NOMBRES DE MEMBRES 37

NOMBRE EN EXERCICE

37 37 19

DATE DE LA CONVOCATION

19/02/13

DATE D'AFFICHAGE

19/02/13

Objet:

2013-14-03-08 Mise à jour du Tableau des Effectifs

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibération du Comité Syndical du : Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

L'an: 2013

Et le : QUATORZE MARS

A: SEIZE

Heures

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s'est réunion au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

L.ANGUERA (CdC Canalirou), J.ARCAS (Conseil Général), G.BARO (CdC Orb-Taurou), F.BARSSE (Bédarieux), JL.BARTHES (CdC Orb-Jaur), Jean-Louis BELLIDO (CdC Le Minervois), F.BERTHOMIEU (CdC Lirou-Canal), P.BEZIAT (CdC Lirou-Canal), F. BOUTES (Conseil Général), J.CABROL (CdC Pays ST-Ponais), N.ETIENNE (Conseil Général), D. GALTIER (CdC Faugères), M.GIL (CdC Orb et Taurou), C.GINESTE (CdC Avène, Orb & Gravezon), J. HUC (CdC Coteaux & Chateaux), RM.LOSMA (Bédarieux), Y.POUJOL (CdC Combes et Taussac), JP.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), G.ROUDIER (CdC Orb-Taurou).



Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 articles 20 21 22 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique.

Il y a lieu de modifier le tableau des effectifs comme suit :

1- Suppressions

- Un poste de DGS titulaire à temps complet,
- Un poste d'adjoint administratif stagiaire à temps non complet de 130 h/mois,
- Un poste d'attaché territorial non titulaire à 5 heures hebdomadaires,
- Un poste d'animateur territorial non titulaire à temps complet.

2- Créations

- Un poste d'adjoint administratif titulaire à temps non complet de 130h/mois en tant qu'assistant du pôle développement économique,
- Un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe,
- Un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe titulaire à temps complet en tant que coordonnateur budgétaire et comptable,
- Un poste d'attaché territorial titulaire à temps complet en tant que responsable du pôle ressources et moyens,
- Un poste d'ingénieur territorial en tant que chargé de mission habitat.

Monsieur le Président propose donc à l'Assemblée d'adopter le tableau des effectifs, ci-annexé, et de décider que le coût sera financé sur le budget du Syndicat Mixte Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical adopte le tableau des effectifs, ci-annexé, et décide que le coût sera financé sur le budget du Syndicat Mixte Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 14 mars 2013.

Le Président, Francis BOUTES

TABLEAU DES EFFECTIFS SYNDICAT MIXTE DU PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

	GRADE	EMPLOIS OUVERTS	POURVUS	A POURVOIR
PERSONNEL TITULAIR	RE A TEMPS COMPLET			
Administrative	ATTACHE	1	0	1
	REDACTEUR	1	0	1
	REDACTEUR PRINCIPAL	1	0	1
	ADJOINT ADMIN 1ère CLASSE	4	3	1
	ADJOINT ADMIN 2èME CLASSE	6	6	0
Technique	INGENIEUR PRINCIPAL	1	1	0
	INGENIEUR	1	0	1
	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ère CLASSE	1	1	0
TOTAL PERSONNEL TITULA	AIRE A TEMPS COMPLET	16	11	5
PERSONNEL TITULAIR	E A TEMPS NON COMPLET			
Administrative	ADJOINT ADMIN 2èME CLASSE 130h/mois	1	1	0
	AIRE A TEMPS NON COMPLET	1	1	0
PERSONNEL STAGIAIR	RE A TEMPS COMPLET			
Administrative	ATTACHE TERRITORIAL	1	1	0
TOTAL PERSONNEL STAGIA	AIRE A TEMPS COMPLET	1	1	0
	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE			
		X		
	JLAIRE A TEMPS COMPLET			
		1	1	0
PERSONNEL NON TITU	JLAIRE A TEMPS COMPLET	1 8	1	0 2
PERSONNEL NON TITU	JLAIRE A TEMPS COMPLET ATTACHE Principal	1 8	1 6	
PERSONNEL NON TITU	JLAIRE A TEMPS COMPLET ATTACHE Principal ATTACHE	1.70		2
PERSONNEL NON TITU Administrative Technique	JLAIRE A TEMPS COMPLET ATTACHE Principal ATTACHE REDACTEUR	4	4	2
PERSONNEL NON TITU Administrative Technique TOTAL PERSONNEL NON TI	JLAIRE A TEMPS COMPLET ATTACHE Principal ATTACHE REDACTEUR TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	4	4	0 0
PERSONNEL NON TITU Administrative Technique TOTAL PERSONNEL NON TI	JLAIRE A TEMPS COMPLET ATTACHE Principal ATTACHE REDACTEUR TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE TULAIRE A TEMPS COMPLET	4	4	0 0
PERSONNEL NON TITUE Administrative Technique TOTAL PERSONNEL NON TITUE PERSONNEL NON TITUE Administrative	ATTACHE Principal ATTACHE ATTACHE REDACTEUR TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE TULAIRE A TEMPS COMPLET	4 1 14	4 1 12	0 0
PERSONNEL NON TITU Administrative Technique TOTAL PERSONNEL NON TITU PERSONNEL NON TITU Administrative Technique	JLAIRE A TEMPS COMPLET ATTACHE Principal ATTACHE REDACTEUR TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE TULAIRE A TEMPS COMPLET JLAIRE A TEMPS NON COMPLET ATTACHE 139 HEURES/MOIS	4 1 14	4 1 12	2 0 0 2